

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2023-10-82



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
13 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CAPS Bertrand, CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
39

Excusés avec pouvoir : M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. PAPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. SAUVAGET Jean-Paul (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

Nombre de votants :
42

VOIX POUR :
42

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

Objet : Adoption d'une feuille de route visant le déploiement du tri à la source des Biodéchets

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président expose :

La loi du 10 février 2020, dite loi « Anti Gaspillage » pour une économie circulaire, définit l'obligation de mettre en place un tri à la source et d'assurer la valorisation des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023, pour « *tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris pour les collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets* », quelle que soit la quantité produite.

Les biodéchets sont constitués « *des déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc et des déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires* » (article L 541-1-1 du code de l'environnement).

Afin d'anticiper cette obligation, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne a engagé une étude préalable à mise en place de dispositifs de tri en 2022, qui a abouti à la définition d'une feuille de route pour déploiement du tri à la source des biodéchets. A l'issue de l'étude, il a ainsi été décidé la mise en place d'une gestion de proximité en majorité qui consistera à

Apposé de réception en préfecture
0611200035111-20231019-DEL2023-10-82-DE
Date de réception préfecture: 31/10/2023

valoriser localement les matières organiques produites par les usagers dont les professionnels en mettant en place des outils tels que le compostage domestique et le compostage partagé. Le dispositif de gestion de proximité sera complété par une collecte en abris bacs dans les communes les plus denses. Le comité de pilotage de la CCSO a voté le 8 novembre 2022 pour le scénario de tri à la source qui mixte du compostage et de la collecte séparée en point d'apport volontaire abris bacs.

En amont des solutions de tri à la source des biodéchets, la CCSO agit sur le gaspillage alimentaire via son PLPDMA. La CCSO souhaite garder comme ordre de priorité la prévention avant la gestion de déchets.

Le projet de tri à la source des biodéchets de la CCSO est un mixte de 3 solutions :

1/ Compostage individuel pour les foyers en maison > 100m²

- Vente de composteurs individuels à tarif préférentiel
- Objectif de 455 / an
- Dès le 1^{er} janvier 2024

2/ Compostage partagé, en pied d'immeuble ou en jardins et espaces publics, pour les usagers en habitat collectif et les professionnels <3T

- Installation de sites de compostage partagé et accompagnement des professionnels
- 14 composteurs partagés et 18 composteurs chez les professionnels à installer
- Dès le 1^{er} janvier 2024

3/ Mise en place d'une collecte séparée en points d'apport volontaire pour les communes de Sées et Mortrée :

- Mise en place de points d'apport volontaires
- 12 PAV pour les particuliers et les professionnels à installer
- 1 tournée de collecte par semaine
- A partir de 2025

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

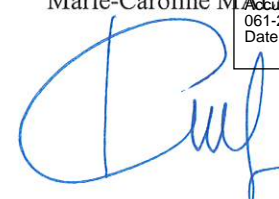
Article 1 D'approuver la feuille de route biodéchets visant le déploiement du tri à la source des biodéchets sur la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 2 D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE



Accusé de réception en préfecture
061-200035111-20231019-DEL2023-10-82-DE
Date de réception préfecture : 31/10/2023